Nations Unies A/ES-10/L.23/Add.1

Assemblée générale

Distr. limitée
14 juin 2018
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Algérie, Turquie et État de Palestine : projet de résolution

Protection de la population civile palestinienne

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Indonésie, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zimbabwe

18-09777 (F) 180618 200618

Merci de recycler